



COMMUNE D'HERMANCE



AVIS

En conformité de l'article 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

Le Conseil municipal de la commune d'Hermance est convoqué le

Mardi 25 mars 2025 à 19h30

Salle du Conseil municipal

A l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 18 février 2025
2. Communication du bureau du Conseil municipal
3. Communication de l'Exécutif
4. Travaux des commissions
 - a. Commission Sports, culture et manifestation (03.02)
 - b. Commission scolaire et social (11.02)
 - c. Commission des Finances (03.03)
5. Financement stade des Ambys
6. Projet de délibération
 - a. Délibération n°66 – 20.25 Achat d'une arcade sis rte d'Hermance 546 dans le but de le transformer en épicerie villageoise pour un montant total (y.c travaux) de 1'200'000 F
 - b. Délibération n°67 – 20.25 Crédit d'engagement de 155'000 F pour le remplacement des têtes et mâts d'éclairage du réseau communal.
 - c. Délibération n° 68- 20.25 Crédit budgétaire supplémentaire de 3'200 F pour l'organisation de deux nouvelles séances de formation BLS-AED
 - d. Délibération n° 69-20.25 Crédit budgétaire supplémentaire de 12'000 F pour le versement de subventions extraordinaires à l'UIH et EMH.
 - e.
7. Propositions individuelles et questions.

Stéphanie Tourette
Présidente du Conseil

